



FORMULAIRE DE PRISE DE LICENCE 2016/2017

1

Le formulaire de prise de licence FFBaD 2016-2017 est le document indispensable :

- I pour s'inscrire dans un club de badminton affilié à la FFBaD,
- I pour recevoir votre licence de badminton 2016-2017.

Cette année, le document est interactif. Il est donc préférable de le diffuser électroniquement plutôt que de l'imprimer.

Le document contient :

- I le formulaire de prise de licence
- I les niveaux de garantie de l'Assurance Fédérale Generali
- I les garanties complémentaires en option

Afin de recevoir votre licence au plus vite, voici la procédure :

Vous êtes licencié(e) à la FFBaD et vous souhaitez renouveler votre licence :

- O Lisez attentivement l'intégralité du document,
- O Remplissez en lettres capitales les deux exemplaires du formulaire (page 2),
- O Signez les deux exemplaires,
- o Imprimez et remettez ou transmettez électroniquement votre demande de licence 2016/2017 à votre club,
- O Conservez un exemplaire pour vous.

Vous êtes Président(e) de club affilié à la FFBaD :

- O Lisez attentivement l'intégralité du document,
- Envoyez électroniquement ou imprimez en nombre le formulaire de prise de licence (page 2) pour les licenciés actuels et nouveaux licenciés,
- O Envoyez électroniquement ou imprimez en nombre les garanties de l'Assurance Fédérale Generali (page 3),
- O Faire remplir et signer IMPERATIVEMENT le formulaire de prise de licence par tous les licenciés de votre club,
- O Donnez un exemplaire signé au licencié, conservez l'autre.



Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat d'assurance, contactez le courtier d'assurance de la fédération :

AIAC courtage, 14 rue de Clichy, 75009 Paris,

N° VERT : 0 800 886 486/ Tel : 01.44.53.28.50 - 01.44.53.28.52

ou par Email : Assurance-ffbad@aiac.fr





FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON

9-11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex T 01 49 45 07 07 F 01 49 45 18 71 E ffbad@ffbad.org www.ffbad.org

Informations utiles:

Informations sur le dopage : www.dopage.com Numéro d'écoute dopage : 0 800 15 2000





DEMANDE DE LICENCE 2016/2017	2
Remplissez en lettres capitales et signez en 2 exemplaires ce formulaire. Conservez un exemplaire et	t remettez le second à votre Président(e) de club.
RENOUVELLEMENT LICENCE N° (8 chiffres)	NOUVELLE LICENCE
ICLUB	
ILIGUE	
CIVILITÉ I NOM	PRÉNOM
SEXE : FÉM. MASC. NÉ(E) LE	
ADRESSE	
CODE POSTAL	
I TÉL. FIXE : + 33 (0) ITÉL. MOBILE : + 33 (0)	
E-MAIL	
► JOINDRE LE CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATI	Téléchargez <i>ICI</i> le formulaire unique et obligatoire du certificat médical
DE LA FEBAU CELIFMENT 2€ ☐ OUI, JE SOUHAITE RECEVOIR 100% BAD UNIQUEMENT SOL	ER ET AU FORMAT NUMÉRIQUE TÉLÉCHARGEABLE DEPUIS MA BOITE MAIL JS FORMAT NUMÉRIQUE TÉLÉCHARGEABLE DEPUIS MA BOITE MAIL yous ne recevrez que la version papier par défaut
Je soussigné, atteste avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un	l Signature du licencié ou de son représentant légal
contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du code du sport). Dans ce cadre, je déclare avoir	Faire précéder la signature de la mention :
reçu, pris connaissance et compris les modalités d'assurances présentées dans la notice	"lu, compris et accepté"
d'information assurance FFBaD ci-annexée, et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel facultatives proposées avec ma licence.	
Le prix de l'option de base incluse dans ma licence est de 0,35€ TTC. Je peux ne pas y	
adhérer et le signifier par écrit auprès de mon club à l'aide du formulaire de refus mis à ma disposition (procédure obligatoire).	
La souscription d'une option complémentaire A ou B se fait à l'aide du bulletin d'adhésion	
individuelle téléchargeable depuis le site internet de la FFBaD - rubrique assurance. CONTRÔLE ANTIDOPAGE :	DROIT A WHALOS
Considérant le Code du sport - Titre III : Santé des sportifs et lutte contre le dopage,	DROIT A L'IMAGE : Lors de manifestations organisées par la FFBaD, une ligue, un
 Article L232-10-3 : « Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre. » 	comité et/ou un club affilié à la fédération, l'image et la voix du licencié, sont susceptibles d'être captées par tous moyens vidéos
 Article L232-12 : « Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'article L. 	dans le cadre des activités de la FFBaD et ce, pendant toute la durée de la saison. Le signataire du présent formulaire autorise
232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des	la FFBaD à procéder à des captations d'image et de voix et à
prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence	utiliser et diffuser, pour la promotion du badminton, les images et les voix ainsi captées, sur tous supports de communication quels
et assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent	qu'ils soient. Cette autorisation est consentie pour la promotion
procéder à des prélèvements sanguins. »	de la FFBaD et du badminton à titre gratuit pour une durée de 70 ans et vaut pour le monde entier.
LES RESPONSABLES LÉGAUX DES ENFANTS MINEURS SONT TENUS DE REMPLIR I	L'AUTORISATION D'INTERVENTION CI-DESSOUS
AGISSANT EN QUALITÉ DE : PÈRE, MÈRE, TUTEUR, TUTRICE, autorise pour mon fils (ma fille, mon pupille, ma pupille) le responsable du club à faire d'accident corporel de l'enfant.	intervenir les services de santé publics en cas
NOM DE L'ENFANT	rénom
ILE/	
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL	
Ces informations sont destinées à la Fédération Française de Badminton. Nous pouvons être amenés à	à utiliser ces informations à des fins de prospection. Si vous ne le

Loi Informatique et Libertés : Les informations recueillies dans le présent document sont nécessaires au traitement de votre adhésion. Conformément à la Loi 78-17 du 06/01/1978, vous pouvez demander à tout moment communication et rectification éventuelle de toute information vous concernant qui figurerait dans tout fichier à usage de la FFBaD, ses mandataires, réassureurs, et organismes professionnels ainsi que ceux des intermédiaires. Ce droit peut être exercé auprès de la Direction Administrative de la FFBaD.

Nous envisageons de transmettre votre adresse de courrier électronique à des tiers (partenaires commerciaux, par exemple) à des fins de prospection (commerciale, par

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition à la divulgation des données vous concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6

souhaitez pas, cochez la case ci-contre :

exemple). Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre :

janvier 1978). Pour toute demande, adressez-vous à la FFBaD : cnil@ffbad.org





3

NIVEAU DE GARANTIES DE L'ASSURANCE GENERALI

Résumé des contrats GENERALI n° AN987 507 et EUROP Assistance n°58.223.892

VOUS ÊTES LICENCIÉ À LA FFBaD, VOTRE LICENCE COMPREND:

1/ une garantie Responsabilité Civile obligatoire : Incluse dans la licence, elle vous assure pendant la pratique de votre activité sportive FFBaD contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers. Tous les détails sur le site internet de la FFBaD.

2/ une garanties Accident Corporel non obligatoire :

La FFBaD attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Dans ce cadre, la FFBaD propose à ses licenciés trois formules d'assurance:

- Une garantie « Accident Corporel de base » incluse dans la licence ;
- Deux options complémentaires A et B permettant d'augmenter les montants garantis par la garantie de base.

Le détail de ces garanties vous est présenté ci-dessous et dans les notices d'information GENERALI référencées « Assurance FFBaD » en libre consultation sur le site internet de la FFBaD.

Garantie Accident Corporel de base (0,35 € TTC)

(1) pour les athlètes de haut niveau et diriaeants : décès 20.000€, déficit fonctionnel permanent 40.000€

NATURE DE LA GARANTIE PLAFONDS DE GARANTIE			
Décès	10.000 € par pers. (1)		
Déficit Fonctionnel Permanent	30.000 € par pers. x taux d'invalidité (1)		
Frais de traitement (2)	1.500 € par sinistre		
Premier appareillage non pris en charge par la Sécurité Sociale	100 € par victime et par accident		
Dépassements d'honoraires (2)	Maximum 250 € par sinistre		
Hospitalisation	100% du forfait hospitalier		
Optique (2)	350 € par bris		
Soins dentaires et prothèses (2)	1.000 € par sinistre		
Frais de remise à niveau scolaire	50 € par jour, maximum 60 jours après application d'une franchise de 10 jours		
Centre de traumatologie sportive (2)	Maximum 4.500 €		

(2) Sous déduction des prestations servies par la Sécurité Sociale et les mutuelles complémentaires, dans la limite des frais réels.

Assistance rapatriement Prestations délivrées par EUROP Assistance contrat n°58.223.892 appelez le +33.(0)1.41.85.81.02

Rapatriement : frais réels Frais médicaux à l'étranger (2) : 152.500 €

OPTIONS A et B COMPLEMENTAIRES à la garantie de base :

Les options vous permettent d'améliorer votre couverture d'assurance et ainsi d'être encore mieux protégé lors de la pratique de votre sport. Les montants indiqués dans le tableau se substituent aux montants de la garantie de base.

NATURE DES DOMMAGES	OPTION A 11,60 € TTC	OPTION B 21,80 € TTC
Décès	20.000 €	40.000 €
Déficit Fonctionnel Permanent	40.000 €	80.000 €
Indemnités journalières	30 € par jour pendant 365 jours	60 € par jour pendant 365 jours

Attention : Si les Options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de base, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

MODALITES D'ADHESION AU CONTRAT

Le licencié ayant postulé à la licence FFBaD est couvert automatiquement au titre des garanties de base du contrat qui lui sont applicables. Il peut refuser d'adhérer à la garantie de base « accident corporel » par écrit (procédure obligatoire), directement auprès de son club et à l'aide du document « refus des garanties accident corporel » en ligne sur le site internet de la FFBaD. S'il désire bénéficier d'une garantie plus étendue au travers des options complémentaires A ou B, le licencié devra utiliser le bulletin d'adhésion dédié et en ligne sur le site internet de la FFBaD. Le complément de prime dû à l'augmentation des garanties sera réglé directement auprès d'AIAC Courtage, 14 rue de Clichy, 75311 Paris cedex 09.

VIE DU CONTRAT D'ASSURANCE :

Le contrat se compose du présent formulaire de demande de licence et des notices d'information référencées « Assurance FFBaD » dont le licencié reconnaît avoir reçu un exemplaire.

PRISE D'EFFET DES GARANTIES/ DUREE :

La garantie prend effet le jour de l'enregistrement de la licence auprès de la FFBaD et du règlement de la prime correspondante.

Elle prend fin le jour où la licence FFBaD pour la saison en cours n'est plus valide.

ASSUREUR : GENERALI IARD, SA au capital de 59.493.775 €, Entreprise régie par le code des assurances – 7 Bd Haussmann 75456 PARIS Cedex 09 – RCS PARIS 552062663 - Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026. Soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel 61 rue Taitbout - 75436 PARIS Cedex 09.

Les relations précontractuelles et contractuelles sont régies par la Loi Française. La langue des relations précontractuelles et contractuelles est le français.

INFORMATION RELATIVE A LA VENTE A DISTANCE :

MODALITES D'EXAMEN DES RECLAMATIONS

En cas de désaccord, vous pouvez adresser une réclamation écrite avec le motif du litige et les références du dossier à : GENERALI – SERVICE RECLAMATIONS – 7, Boulevard Haussmann – 75456- PARIS Cedex 09

Si vous avez adhéré au présent contrat en utilisant exclusivement une ou plusieurs techniques de communication à distance et à des fins n'entrant pas dans le cadre de votre activité commerciale ou professionnelle, vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires à compter du jour de la conclusion du contrat (réputé être la date d'effet des garanties mentionnée dans le bulletin d'adhésion) pour y renoncer sans justifier de motifs ni supporter de pénalités. Ce droit ne s'applique pas si vous avez déclaré un sinistre mettant en jeu les garanties.

Dans ce cas, pour renoncer au contrat, adressez une lettre recommandée avec accusé de réception, rédigée suivant le modèle ci-dessous à l'adresse :

AIAC – 14 rue de Clichy – 75311 Paris Cedex 9

Je soussigné			, renonce	par la	présente (
l'adhésion au contrat	d'assurance	Individuelle	Accident n° AN	987.507	que j'avai
souscrit à distance le					
Fait à		le	SIGNATURE	»	

Les garanties cessent à la date de réception de la renonciation. Le cas échéant, les cotisations déjà versées me seront remboursées à l'exception de celles correspondant à la période de garantie écoulée.

Fait à , le Signature du licencié :

INFORMATION SUR LE CONTRAT

Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment à la souscription ou en cas de sinistre, contactez:

AIAC courtage, 14 rue de Clichy, 75009 Paris N° VERT : 0 800 886 486 Assurance-ffbad@aiac.fr

Les résumés des contrats sont téléchargeables depuis le site internet de la FFBaD – www.ffbad.org - rubrique assurance. Les contrats sont consultables à la Fédération, 9-11 avenue Michelet, 93583 Saint-Ouen Cedex.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

Remplissez le formulaire de déclaration d'accident en ligne que vous trouverez sur le site internet de la FFBaD (rubrique assurance). Un accusé réception comprenant un numéro de dossier et la procédure à suivre pour le meilleur traitement de votre dossier vous seront immédiatement communiqués par Email.

Pour faire appel à EUROP ASSISTANCE:

appelez le +33.(0)1.41.85.81.02.

Attention, aucune prestation d'assistance ne sera délivrée sans l'accord préalable d'Europ Assistance.